



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pisciculture

Question écrite n° 18656

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des pisciculteurs, dont l'activité représente 60 000 tonnes de production et 2 500 emplois directs. Il semble, en effet, que le Parlement européen soit sur le point d'adopter, à la demande du Royaume-Uni, un projet de recommandation concernant les poissons d'élevage qui apparaît aux professionnels inadapté. Notamment en ce qui concerne la production des truites, pour laquelle la France a une position de premier plan. Il est demandé que la densité de peuplement soit égale, au maximum, à trente ou quarante kilogrammes par mètre cube, et que la durée du jeûne imposée aux poissons soit inférieure à quarante-huit heures. Il le remercie des informations qu'il voudra bien lui donner sur ce projet et sur l'attitude que la France adoptera à l'égard de cette recommandation européenne.

Texte de la réponse

Un projet de recommandation concernant le bien-être des poissons d'élevage a été présenté par le Royaume-Uni, lors de la 34^e réunion du comité permanent de la Convention sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe à Strasbourg en octobre 1997. Ce projet prévoit des normes de densité pour les truites et les saumons ainsi que des pratiques d'élevage incompatibles avec les réalités économiques actuelles de la filière française, premier producteur de truites européen. A la demande de la délégation française, formulée lors de la présentation de ce projet, le comité permanent précité a reconnu que des négociations ne pourraient s'envisager qu'après obtention de résultats scientifiques objectifs sur le sujet. Une étude réalisée par l'INRA, le CNEVA et l'IFREMER est actuellement cofinancée par les pouvoirs publics afin de disposer de tels résultats. De plus, une requête sera très prochainement réalisée par le ministère de l'agriculture et de la pêche afin de bien identifier et quantifier les pratiques françaises en matière d'élevage piscicole. Plusieurs réunions de concertation et d'information regroupant les scientifiques, les professionnels et les représentants de l'administration ont déjà été organisées afin d'anticiper les négociations à venir. Lors de ces négociations, la démarche adoptée par la France lors des discussions relatives au bien-être des autres espèces animales sera poursuivie, dans le sens de la promotion de solutions équilibrées entre les impératifs de protection de l'animal et l'intérêt des consommateurs, notamment les moins aisés qui souhaitent se procurer des produits de qualité à des prix abordables.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18656

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4757

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5685